

Comité syndical du 20 juin 2024 Liste des délibérations examinées en séance

Articles L.2121-25, L.5711-1 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

	 — Membres en exercice: 51 — Absents/excusés: 27 — Présents ou remplacés: 28 — Procurations: 09
1.	Délibération n° 2024-06-20-1 Instauration du versement mobilité ;
	— Adoptée à l'unanimité.
2.	Délibération n° 2024-06-20-2 Versement d'une subvention à l'association Décibulles pour son offre « mobilités » du festival Décibulles 2024;
	— Adoptée avec 36 voix pour et une abstention.
3.	Délibération n°2024-06-20-3 Modification des statuts du PETR Sélestat Alsace Centrale : changement d'adresse du siège;
	— Adoptée à l'unanimité.
4.	Délibération n°2024-06-20-4 Demande de subvention pour l'animation et le fonctionnement LEADER 2023-2024;
	— Adoptée à l'unanimité.
5.	Délibération n° 2024-06-20-5 Pouvoir de signature du Président de PETR au Président du GAL Alsace Centrale pour les actes se rapportant au fonctionnement du GAL ;
	— Adoptée à l'unanimité.
6.	Délibération n° 2024-06-20-6 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Cloud Eco;
	— Adoptée à l'unanimité.
7.	Délibération n°2024-06-20-7 Adhésion au portail de l'immobilier d'entreprise de la CCI Alsace Eurométropole;
	— Adoptée à l'unanimité.
8.	Délibération n°2024-06-20-8 Adoption de la convention financière 2024 relative à

— Adoptée à l'unanimité.

Sélestat, le 26 juin 2024

Le Président,
Patrick BARBIER
p.d. le Directeur général des services,
Philippe STEEGER

(ADEUS) et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale;

l'Observatoire de l'habitat du PETR entre l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur